

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020
DELIBERATION N° 051

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHES (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Marché de contrôles techniques réglementaires du patrimoine communal pour les années 2021 à 2024 - Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

Le règlement de sécurité des établissements recevant du public et le code du travail imposent des contrôles périodiques réglementaires assurés par des organismes agréés. En outre, la conformité des travaux effectués sur le patrimoine bâti doit être vérifiée par ces mêmes organismes. Enfin, il est parfois nécessaire de disposer d'une expertise dans ces matières.

Les marchés publics relatifs à ces prestations qui devaient se terminer au mois d'août 2021 prennent fin en ce qui concerne les vérifications périodiques réglementaires le 31 décembre 2020. Seuls les bons de commande déjà engagés concernant des missions de contrôle technique seront exécutés. Les vérifications périodiques réglementaires ont été effectuées pour les quatre périodes prévues aux contrats et donc été terminées de manière anticipée au mois de novembre 2020. La Ville a donc décidé de lancer une procédure de mise en concurrence afin de notifier les nouveaux marchés publics au mois de janvier 2021 afin de faire coïncider la périodicité de ces contrats sur des années civiles.

Le marché public est divisé en 2 lots qui correspondent à un découpage géographique de la ville en 2 secteurs : un au nord et un au sud de l'Adour. Chaque lot est décomposé lui-même en 2 parties.

La première est relative aux vérifications périodiques réglementaires.

La seconde concerne les prestations de contrôle technique relatives à des prestations d'aménagement ou de travaux neufs. Cette seconde partie comprend également un rôle de conseil. Elle est régie par les articles R.2162-1 à 6 et R.2162-13 et 14 relatifs aux accords-cadres à bons de commande. Les candidats avaient la possibilité de répondre aux deux lots mais compte tenu de la charge de travail pour chaque lot, des délais d'intervention, de la complexité et de l'interprétation des réglementations, les lots doivent être attribués à deux titulaires différents selon la règle définie dans le règlement de consultation.

Les accords-cadres seront conclus pour une durée de quatre ans. Les prestations ont été estimées comme indiqué ci-après :

PRESTATION	LOT 1 : NORD	LOT 2 : SUD	ESTIMATIONS ANNUELLES EN € HT
Vérifications périodiques obligatoires	28 000	32 000	60 000
Prestations à bons de commande	25 000	27 000	52 000
TOTAUX	53 000	59 000	112 000
TOTAUX sur 4 années	212 000	236 000	448 000

Le montant des prestations étant ainsi estimé à 448 000 € HT sur la durée totale, la procédure mise en œuvre est un appel d'offres ouvert européen.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 décembre 2020 et a retenu les soumissionnaires indiqués ci-dessous :

Secteur nord			Secteur sud		
Attributaire pressenti	Montant en euros HT		Attributaire pressenti	Montant en euros HT	
	Vérifications périodiques	Tarif horaire moyen		Vérification périodiques	Tarif horaire moyen
VERITAS	105 125,00	70,00	DEKRA	133 020,00	67,50

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

Critères	Noté sur
1-Prix des prestations	40.0
1.1-Prix des vérifications périodiques	35.0
1.2-Tarifs horaires	5.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Qualité des moyens humains	15.0
2.2-Qualité des moyens matériels	15.0
2.3-Qualité de la logistique	9.0
2.4-Qualité de la veille technique, juridique et réglementaire	9.0
2.5-Qualité des modalités de mise en œuvre des vérifications obligatoires et de diffusion des rapports	12.0

Il est demandé au conseil municipal :

- sur la base du dossier de consultation, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres à intervenir pour une durée de quatre ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits contrats.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

